

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES 2/2

❖ **Papier**

Seul le papier propre sera déposé en vrac (sans agrafe, ficelle, ni plastique) dans les bennes à disposition

Les papiers sales, essuie-tout, mouchoirs, papiers cadeaux plastifiés ou papiers sulfurisés = dans un sac taxé

❖ **Carton**

Seuls les cartons propres, pliés et compressés au maximum seront déposés en vrac (sans agrafe, ficelle, ni plastique) dans les bennes à disposition

Les cartons sales ou briques de lait = dans un sac taxé

❖ **Sagex** : A mettre uniquement dans des sacs taxés

Que ce soit le papier, le carton, le sajex ou tout autre déchet, ils ne seront en aucun cas déversés en vrac dans les moloks !

❖ **Gazon – Compost – Déchets verts**

Place de compostage « La Roche Percée » à Saignelégier.

Le déversement du gazon ou des bacs de fleurs en bordure des chemins ou des forêts, est irrespectueux et interdit. De plus, cela peut être fatal aux animaux !

❖ **Nids de guêpes** - A contacter M. Adrien Amstutz – 079/ 789 23 81

❖ **Contrôle des champignons**

✧ Martial Farine – Au Jourez 29, 2336 Les Bois
Tél. 079/ 710 01 68 le soir dès 18h00, le samedi sur appel,
pas de consultation le dimanche

✧ Jean-Claude Freléchoz, Les Gerinnes 9, 2722 Les Reusilles
Tél. 032/ 487 62 35 chaque jour de semaine en fin de journée,
le samedi sur appel, **pas de consultation le dimanche**

❖ **Feux de déchets**

Merci de respecter les dispositions légales et notre environnement en éliminant vos déchets par les filières proposées et non par des feux.